



# SICAV LE VERNAY

## SICAV de droit français

Société d'Investissement à Capital Variable  
Siège social : 12, Boulevard de la Madeleine  
75009 PARIS  
RCS PARIS 911 979 466

## Rapport Annuel au 30 décembre 2022

FPVG

*Société de Gestion :* ODDO BHF Asset Management SAS

*Dépositaire :* CACEIS BANK

*Gestionnaire Administratif et Comptable par délégation :* Caceis Fund Administration

*Commissaire aux Comptes :* CONSEILS ASSOCIES, DFK  
International

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €  
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris  
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France  
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

**TABLE DES MATIERES**

1.1	Objectif de gestion.....	4
1.2	Régime fiscal.....	4
1.3	Profil et échelle de risque .....	4
1.4	Informations réglementaires .....	4
<b>2.</b>	<b>RAPPORT DE GESTION .....</b>	<b>8</b>
2.1	Environnement macroéconomique et financier.....	8
2.2	Gestion de la SICAV .....	8
2.3	Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF-DOC-2011-20 – Article 32) .....	9
2.4	Performances de la SICAV.....	9
2.5	Perspectives d’avenir .....	9
2.6	Évènements importants survenus pendant l’exercice clos le 30 décembre 2022 .....	9
2.7	Évènements importants survenus depuis la clôture de l’exercice .....	10
2.8	Recherche et développement.....	10
2.9	Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios règlementaires applicables (Articles L.233-6 Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF) .....	10
2.10	Prévention des risques technologiques (article L 225-102-2 du Code de commerce) .....	10
<b>3.</b>	<b>ELEMENTS FINANCIERS DE L’OPC.....</b>	<b>11</b>
3.1	Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels .....	11
3.2	État du patrimoine - Composition du portefeuille.....	11
3.3	Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative .....	11
3.4	Dépassement de ratios .....	11
3.5	Cours forcés.....	11
3.6	Composition détaillée de l’actif .....	11
3.7	Résultats économiques et financiers.....	11
3.8	Présentation des comptes annuels .....	12
3.9	Affectation du résultat.....	12
3.10	Rappel des dividendes distribués.....	12
3.11	Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement.....	12
3.12	Contrôle du Commissaire aux comptes.....	12
<b>4.</b>	<b>VIE SOCIALE .....</b>	<b>13</b>
4.1	Rapport sur le gouvernement d’entreprise .....	13
4.2	Situation du mandat des administrateurs.....	13
4.3	Situation du mandat du Président Directeur Général .....	14
4.4	Situation du mandat des commissaires aux comptes.....	14
4.5	Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce).....	14
4.6	Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce).....	14
4.7	Proposition de fixation des jetons de présence.....	14

## Préambule

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et extraordinaire, en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, afin de vous rendre compte de l'activité de la SICAV au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, des résultats de cette activité ainsi que des perspectives d'avenir, et afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### A titre ordinaire

1. Rapport annuel en ce compris le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'Administration et le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels ;
2. Approbation des comptes de la SICAV relatifs à l'exercice clos le dernier jour de Bourse du mois de décembre 2022 ; quitus de leur gestion aux Administrateurs ;
3. Rapport spécial du Commissaire aux Comptes ; approbation des conventions et opérations mentionnées dans ce rapport ;
4. Affectation du résultat ;

### A titre Extraordinaire

5. Modifications statutaires ;
6. Questions diverses ;
7. Pouvoirs pour formalités.

Ce rapport annuel a été établi par le Conseil d'administration de la Sicav tenu le 10 février 2023 en application des statuts et des dispositions du Code de commerce, et conformément à l'article L. 214-24-19 du Code monétaire et financier. Il est relatif à l'exercice clos le 30 décembre 2022 et arrêté au dernier jour de l'exercice.

Il comprend le rapport de gestion, le rapport sur le gouvernement d'entreprise, les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes mentionné en entête.

Ont été mis à votre disposition au siège social afin que vous puissiez en prendre connaissance :

- Le rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise, le Cabinet CONSEILS & ASSOCIES, DFK International, ainsi que son rapport spécial,
- le rapport annuel, en ce compris, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise du Conseil d'administration,
- les comptes annuels, et
- les autres renseignements s'y rapportant et d'une manière générale tous les documents prévus par la législation et la réglementation en vigueur.

A titre de rappel, le prospectus, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les rapports annuel et semestriel ainsi que la composition détaillée du portefeuille peuvent être communiqués gratuitement, sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

## **1. INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION DE LA SICAV**

---

### **1.1 Objectif de gestion**

L'objectif de gestion de la SICAV est de rechercher la valorisation du portefeuille, grâce à une sélection d'actions mondiales sur un horizon de placement de 7 ans.

La SICAV n'est pas gérée par rapport à un indicateur de référence mais pourra toutefois être comparée a posteriori à la performance de l'indice 100% MSCI World (calculé en dividendes nets réinvestis).

### **1.2 Régime fiscal**

Depuis le 1er juillet 2014, la SICAV est régie par les dispositions de l'annexe II, point II. B. de l'Accord (IGA) signé le 14 novembre 2013 entre le gouvernement de la République Française et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales à l'échelle internationale et de mettre en œuvre la loi relative au respect de ces obligations concernant les comptes étrangers (Dite loi FATCA).

Selon votre régime fiscal, votre pays de résidence, ou la juridiction à partir de laquelle vous investissez dans cette SICAV, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de la SICAV peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de consulter un conseiller fiscal sur les conséquences possibles de l'achat, de la détention, de la vente ou du rachat des parts de la SICAV d'après les lois de votre pays de résidence fiscale, de résidence ordinaire ou de votre domicile.

La Société de Gestion et les commercialisateurs n'assument aucune responsabilité, à quelque titre que ce soit, eu égard aux conséquences fiscales qui pourraient résulter pour tout investisseur d'une décision d'achat, de détention, de vente ou de rachat d'actions de la SICAV.

### **1.3 Profil et échelle de risque**

Catégorie SRRI : Market Fund.

Niveau SRRI : 6.

### **1.4 Informations réglementaires**

#### **1.4.1 Informations relatives aux instruments et fonds liés et gérés par la Société de Gestion (Article 321-131 du Règlement Général de l'AMF (« RGAMF »))**

Au 30 décembre 2022, aucun instrument financier émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe n'est détenu en portefeuille.

La liste des OPC gérés par la Société de Gestion figure en annexe du présent rapport.

#### **1.4.2 Méthode de calcul du risque global de l'OPCVM (Instruction AMF n°2011-15)**

La méthode choisie par Oddo BHF Asset Management SAS pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement.

Les effets de levier AIFM calculés selon la méthode brute (article 7 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 92,6% et selon la méthode de l'engagement (article 8 du Règlement délégué UE 231/2013) s'élèvent à 100 % au 30 décembre 2022.

#### **1.4.3 Information sur le pourcentage d'actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide**

La société de gestion pratique de manière périodique un stress test de liquidité à l'actif du FIA permettant de juger au mieux de la capacité du FIA à pouvoir honorer les rachats éventuels de ses porteurs.

Au 30 décembre 2022, la SICAV ne détient aucun actif non liquide.

#### **1.4.4 Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information veuillez consulter le DICI de ce FIA et plus particulièrement la rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion ou sur le site [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### **1.4.5 Informations Taxonomie SFDR (Règlement européen (UE) 2019/2088 et Règlement (UE) 2020/852)**

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Conformément au Règlement européen (UE) 2019/2088 et aux articles L. 533-22-1 et D. 533-16-1 du Code monétaire et financier, l'investisseur est informé que les investissements sous-jacents à l'OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental conformément à son statut article 6 du Règlement SFDR. L'ensemble des informations sur ces critères sont accessibles sur le site internet d'Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### **1.4.6 Politique d'engagement actionnarial et droits de vote (article L. 533-22 et R. 533-16 du Code monétaire et financier)**

Les droits de vote attachés aux titres détenus par la SICAV sont exercés par la Société de Gestion, laquelle est seule habilitée à prendre les décisions conformément à la réglementation en vigueur.

Conformément à la réglementation, Oddo BHF Asset Management SAS a élaboré une politique d'engagement actionnarial décrivant la manière dont elle intègre son rôle d'actionnaire dans ses stratégies d'investissement.

Cette politique ainsi que le compte rendu annuel de la mise en œuvre de cette politique peuvent être consultés au siège de la Société de Gestion et sont accessibles sur le site internet de Oddo BHF Asset Management SAS à l'adresse : [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### **1.4.7 Part des revenus éligible à l'abattement de 40% de l'article 158 du Code Général des Impôts**

Résultat distribuable : Néant

Part des revenus éligibles à l'abattement : Néant

#### **1.4.8 PEA PME (Article D.221-113-6 du Code Monétaire et Financier)**

Non applicable

#### **1.4.9 Frais (Instruction AMF n°2011-20 annexe xiv 19°)**

##### *1.4.9.1 Commissions de mouvement sous conservateur*

La commission de mouvement apparaît dans les comptes de l'OPC sous la rubrique "Frais de négociation". Elle est composée de la commission de bourse, du courtage et de l'impôt et taxes en vigueur.

Aucune commission en nature n'a été versée à la Société de Gestion et il n'est pas prévu qu'une quelconque commission en nature soit versée ou remise à la Société de Gestion.

Les frais indirects liés à l'investissement dans d'autres OPC s'élèvent à 0,5% TTC maximum de l'actif net..

##### *1.4.9.2 Frais de fonctionnement et autres services (Instruction AMF n°2011-20)*

La SICAV n'a pas supporté d'autres frais durant l'exercice clos le 30 décembre 2022.

#### **1.4.10 Mécanismes de plafonnement des rachats / compensation ou réduction des coûts de réaménagement du portefeuille (Instruction AMF n°2011-20)**

Non applicable

#### 1.4.11 Déontologie

##### 1.4.11.1 Contrôle des intermédiaires (article 321-115 du Règlement Général de l'AMF)

Conformément à l'article 321-115 du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion a mis en place une politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties. Les critères d'évaluation sont le coût d'intermédiation, la qualité d'exécution eu égard aux conditions de marché, la qualité du conseil, la qualité des documents de recherche et d'analyse ainsi que la qualité de l'exécution post-marché. Cette politique est disponible sur le site de la société de gestion [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

##### 1.4.11.2 Frais d'intermédiation

Les porteurs de parts de la SICAV peuvent consulter le document « Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation » sur le site de la Société de Gestion [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com).

#### 1.4.12 Rémunérations versées par la Société de Gestion et/ou la SICAV (Article 321-125 du RG AMF et Instruction AMF n°2011-20)

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

En matière de rémunération, la Société de Gestion respecte les modalités de mise en œuvre de la Directive 2011/61/UE dite Directive AIFM.

Les éléments qualitatifs et quantitatifs concernant les rémunérations sont publiés en annexe du présent rapport annuel.

La politique de rémunération concerne les dirigeants de la Société de Gestion, les personnels chargés de la gestion de portefeuille, les fonctions de contrôle et les fonctions commerciales.

Les rémunérations et avantages ont été calculés de la manière suivante :

Les rémunérations variables et fixes versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Il n'a pas été apporté de modifications à la politique de rémunération de la Société de Gestion lors de l'exercice écoulé.

Une version résumée de la politique de rémunération est publiée sur le site internet de la Société de Gestion.

Les éléments réglementaires sur les rémunérations sont insérés en annexe du présent rapport.

#### 1.4.13 Information sur les techniques de gestion efficaces et les instruments dérivés présents dans le portefeuille de la SICAV (Position AMF - DOC-2013-06 – Les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)

##### 1.4.13.1 Techniques de gestion efficaces

Nature des opérations utilisées :	Prise en pension	Mise en pension	Prêt de titres
<b>Exposition :</b>	Montant de l'exposition indiqué à l'actif du bilan ; ligne : « créances représentatives des titres reçus en pension »	Montant de l'exposition indiqué à l'actif du bilan ; ligne : « créances représentatives de titres prêtés »	
<b>Identité des contreparties :</b>	Oddo BHF SCA, BNP, Natixis, Caceis, Société Générale	Oddo BHF SCA	
<b>Garanties financières reçues :</b>	Les fonds gérés par Oddo BHF AM ne prennent que des titres obligataires en garantie	Néant	
<b>Revenus / frais :</b>	La société de gestion ne perçoit aucune rémunération au titre des opérations d'acquisition et de cession		

temporaire de titres. En effet la rémunération est partagée entre le fonds 50% et la contrepartie 50%. A ce titre, le montant des revenus générés par les opérations de cessions et d'acquisitions temporaires de titres est de : 0€.

#### *1.4.13.2 Information sur les instruments dérivés*

L'information sur l'engagement hors bilan relatif aux Instruments financiers à terme est indiqué dans les comptes annuels joints à ce rapport.

#### **1.4.14 Informations SFTR (Règlement (UE) 2015/2365)**

La SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

#### **1.4.15 Changements intervenus au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022**

Néant.

## 2. RAPPORT DE GESTION

---

### 2.1 Environnement macroéconomique et financier

Le tempo de cette année 2022 a été donné par les banques centrales. En effet, après avoir continué d'insister sur un pilotage de l'inflation de long terme en réitérant leurs prévisions selon lesquelles toute poussée de l'inflation à court terme au-delà de leur cible ne serait que transitoire et pas à même de légitimer une hausse plus précoce des taux courts, les banquiers centraux ont fait face à une poursuite de l'accélération des prix. A ceci est venu s'ajouter un choc systémique supplémentaire avec l'entrée des troupes russes sur le territoire ukrainien, aboutissant à une succession de mesures croissantes de sanctions de la part de l'Europe et de l'Amérique du Nord, ayant pour effets collatéraux de diminuer l'offre d'énergie, notamment en Europe, contribuant simultanément à la chute de l'activité et à la poursuite de la hausse de l'inflation.

En dépit de ce risque systémique nouveau, mais en réponse à la plus forte hausse des prix depuis plusieurs décennies, la FED a monté ses taux de 4,25% entre la réunion de mars et celle du mois de décembre. La trajectoire de la hausse des prix à la consommation a donc commencé à s'inverser outre-Atlantique (les chiffres du mois de novembre sortant à 7,1% sur un an glissant contre plus de 9% au mois de juin), mais les chiffres du chômage continuent de montrer une très forte dynamique de l'emploi et surtout une inflation salariale toujours au-delà des 5% (pouvant induire des effets de second tour). Si la FED a monté ses taux de 50bps lors de cette réunion du mois de décembre, soit à un rythme moins soutenu que lors des mois précédents, celle-ci a donc de nouveau insisté sur le fait que les taux devraient monter au moins autant que ce qui est pour l'instant valorisé par les marchés, et surtout y rester pour une durée plus longue qu'anticipée. L'ambition affichée reste donc clairement de maintenir les conditions financières en territoire restrictif jusqu'à ce que l'inflation revienne proche des niveaux cibles.

En zone euro, la hausse des coûts des intrants énergétiques, la détérioration de la balance commerciale et la poursuite de la baisse de l'euro, ont fait partie des éléments qui ont incité la BCE à mettre fin à sept longues années d'expérimentation de politique de taux négatifs (en passant ses taux directeurs de -0,5% à 2%). La mise en place de cette politique restrictive, qui est venu s'ajouter au ralentissement économique en cours, en grande partie dû à l'explosion du coût des matières premières et notamment du gaz, est donc venu sévèrement impacter les marchés européens (exceptées les valeurs liées aux matières premières). Notons toutefois que les températures actuellement observées en Europe, largement supérieures aux moyennes de saison, ont contribué au rebond du sentiment des investisseurs.

Enfin, la Chine aura également été au centre des attentions cette année. Après une succession de mesures de régulation visant à assurer une « prospérité commune », et une restructuration du secteur immobilier en général, sa politique du zéro-Covid est venue impacter négativement le potentiel de croissance du géant asiatique. Mais un début de contestation sociale a incité le gouvernement chinois à alléger subitement sa politique sanitaire, qui devrait permettre une reprise de l'activité économique plus prononcée sur le moyen terme.

Hausse de l'incertitude, ralentissement économique et rendements obligataires en nettes hausses, les marchés ont donc logiquement connu une forte consolidation, malgré un léger rebond au dernier trimestre. Sur l'exercice, le MSCI World en devises locales a reculé de -17,7% quand l'Eurostoxx et le S&P 500 ont perdu respectivement -11,4% et -18,1%. Le Nasdaq, particulièrement sensible à la hausse des taux en raison de multiples de valorisation élevés, a dévissé de -32,4%. Trajectoire toute aussi impressionnante sur les indices obligataires avec l'indice Bloomberg Euro Aggregate qui a chuté de -17,2%. L'USD fut finalement le seul actif refuge dans ces marchés volatils, se renforçant de 5,9% contre l'euro.

### 2.2 Gestion de la SICAV

Nous avons construit un portefeuille de sociétés qui se distinguent en termes de croissance bénéficiaire, de marges et de retour sur capitaux investis, et de la qualité de leur bilan. Sur le plan géographique, le portefeuille est à moitié investi sur les Etats-Unis, et pour l'autre moitié en Europe. Sur le plan sectoriel, le secteur des Technologies/média représente 40% du portefeuille, la santé 23%, le luxe 7%.

Nous avons procédé par deux fois à des arbitrages avec l'objectif de réduire la sensibilité au cycle économique et

d'avoir un positionnement plus défensif. Nous avons cédé Atlas Copco, leader mondial sur le marché des compresseurs et des pompes à vide et nous avons allégé Schneider Electric. En parallèle, nous avons renforcé Nestlé et initié Zurich Insurance qui offrent un profil plus défensif.

### 2.3 Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres (Instruction AMF-DOC-2011-20 – Article 32)

#### Principales opérations d'achat et de vente au cours du dernier exercice fiscal:

Portefeuille	Titre	Acquisition	Cession	Devise
Sicav LE VERNAY	MICROSOFT CORP	645 664,93		EUR
Sicav LE VERNAY	INFINEON TECHNOLOGIES AG	507 043,95		EUR
Sicav LE VERNAY	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	504 642,59		EUR
Sicav LE VERNAY	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	493 569,75		EUR
Sicav LE VERNAY	ACCENTURE PLC-CL A	489 449,63		EUR
Sicav LE VERNAY	ASML HOLDING NV	489 098,49		EUR
Sicav LE VERNAY	ALPHABET INC-CL A	486 108,21		EUR
Sicav LE VERNAY	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	403 850,56		EUR
Sicav LE VERNAY	TEXAS INSTRUMENTS INC	399 747,86		EUR
Sicav LE VERNAY	SCHNEIDER ELECTRIC SE	394 011,95		EUR

### 2.4 Performances de la SICAV

Sur l'exercice, la SICAV termine en baisse de -10,15%, performance depuis le 28/01/2022, date à laquelle la SICAV a été lancée. La SICAV n'a pas de benchmark.

En termes de contributions, toutes les poches de la SICAV impactent négativement la performance. Ainsi, les poche actions européennes et américaines contribuent respectivement à hauteur de -4,2% et -5,1% brut de frais.

*Rappel : les performances ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions. Les performances ont été calculées en EUR et coupons nets réinvestis.*

### 2.5 Perspectives d'avenir

Douze mois s'étant écoulés, les perspectives en cette fin d'exercice nous paraissent presque diamétralement opposées à celles que nous envisagions à la création de la SICAV. Les pays développés sont désormais confrontés à un retour d'une inflation structurelle, avec des inconvénients bien connus, mais aussi des avantages en termes de soutenabilité des trajectoires des dettes souveraines. Afin de contenir ces hausses de prix, les banques centrales ont engagé un cycle de « normalisation » des politiques monétaires extrêmement agressif, qui devrait par ailleurs faire entrer la plupart des pays développés en récessions, fussent-elles d'intensités modérées.

Si le pic d'inflation s'estompe rapidement, la pression exercée par les banques centrales pourraient se dissiper, soutenant ainsi les perspectives d'activité réelle, de chiffre d'affaires et de résultats des entreprises. Et si l'inflation venait à demeurer structurellement élevée, les niveaux des taux nominaux actuels constituent alors une véritable opportunité de financement pour de nombreuses entreprises. Les prochaines publications d'indices de prix continueront à n'en pas douter d'être scrutées de près par les investisseurs afin de trouver lequel de ces deux scénarios finira par s'imposer. En tout état de cause, les valorisations des indices actions européens nous paraissent raisonnables mais le positionnement sectoriel sera déterminant. Côté crédit, les rendements nous semblent attractifs, même en prenant en compte le scénario d'un ralentissement de la croissance mondiale en 2023.

### 2.6 Évènements importants survenus pendant l'exercice clos le 30 décembre 2022

La Société a été immatriculée le 30 mars 2022.

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €  
Agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris  
12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France  
Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

S'agissant des aspects réglementaires relatifs à la SICAV nous vous invitons à vous reporter au paragraphe 1.4.15.

## **2.7 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

A la date d'établissement du rapport de gestion aucun des événements listés ci-dessous n'est survenu :

- des événements significatifs intervenus tels que des changements dans les modalités d'application des méthodes comptables (mise en œuvre de valorisation sous modèle, activation de gates, suspension de valeur liquidative) ;
- d'autres éléments tels que des informations relatives aux situations éventuelles de suspension des souscriptions/rachats, de liquidation de fonds ou de création d'un fonds de cantonnement.

Lors de la réunion tenue le 10 février 2023, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place une sous-délégation de la gestion financière au profit d'ODDO BHF SCA en lieu et place des prestations de conseil en investissement fournies par cette dernière. La date d'entrée en vigueur de cette modification a été fixée au 20 avril 2023 et le prospectus de la SICAV a été modifié en conséquence. Il a décidé de modifier le prospectus de la SICAV en conséquence.

Il a également décidé de modifier le prospectus et le DICI de la SICAV afin d'introduire, conformément à l'Instruction AMF DOC-2017-05 - Modalités d'introduction des mécanismes de gestion de la liquidité, le mécanisme de « Gates » permettant d'étaler les demandes de rachats des actionnaires de la SICAV sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective.

Les investisseurs seront informés de cette modification dans les conditions requises par la réglementation.

## **2.8 Recherche et développement**

Néant

## **2.9 Franchissement de seuils en cohérence avec les ratios règlementaires applicables (Articles L.233-6 Code de commerce et articles 223-12 et 223-12-1 du RG AMF)**

Il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil. Les niveaux de détention des capitaux de sociétés sont inférieurs aux seuils de déclaration.

## **2.10 Prévention des risques technologiques (article L 225-102-2 du Code de commerce)**

Non applicable.

### 3. ELEMENTS FINANCIERS DE L'OPC

#### 3.1 Rapport du Commissaire aux comptes et comptes annuels

Vous trouverez en annexe les documents de synthèse définis par le plan comptable et la certification du commissaire aux comptes désigné en entête.

#### 3.2 État du patrimoine - Composition du portefeuille

Au 30 décembre 2022, le portefeuille était composé de la façon suivante :

Eléments de l'état du patrimoine	Montant en euros
Actions et valeurs assimilées	8 394 479,35
Obligations et valeurs assimilées	0
OPC	0
Contrat financier	0
Créances	860,40
Comptes financiers	676 666,71
<b>Total des actifs détenus par l'OPC</b>	<b>9 072 006,46</b>
Passif	4 978,47
<b>Passif – Comptes financiers</b>	<b>1 010,99</b>
<b>Valeur nette d'inventaire</b>	<b>9 066 017,00</b>

#### 3.3 Performances de la SICAV - Evolution de la valeur liquidative

Nous vous rappelons que la Société a été immatriculée le 30 mars 2022 et que les comptes qui vous sont soumis se rapportent à son premier exercice social.

L'évolution de l'actif net et des valeurs liquidatives, au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022, se présente comme suit :

Date	Nombre d'actions	Actif net EUROS	Valeur Liquidative EUROS	Capitalisation Unitaire EUROS sur Résultat	Capitalisation Unitaire sur Plus et Moins-values
<b>30 décembre 2022</b>	10 090,421	9 066 017,00	898,47	1,72	-16,56

Nous vous rappelons toutefois que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

#### 3.4 Dépassement de ratios

Il n'y a pas eu de dépassement de ratio au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

#### 3.5 Cours forcés

Néant

#### 3.6 Composition détaillée de l'actif

Conformément à l'article L. 214-17 du Code Monétaire et Financier, la composition de l'actif jointe en annexe est établie au jour de l'établissement de la dernière valeur liquidative de l'exercice et comprend les informations suivantes :

- Un inventaire détaillé du portefeuille en précisant les quantités et la valeur des instruments financiers ;
- L'actif net ;
- Le nombre de parts ou actions en circulation ;
- La valeur liquidative ;
- Les engagements hors bilan.

#### 3.7 Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 30 décembre 2022 :

- Le montant des produits sur opérations financières s'est élevé à 76 941,50 euros.
- Le montant des charges sur opérations financières s'est élevé à 2 331,10 euros.

En conséquence, le montant du résultat sur opérations financières s'est élevé à 74 610,40 euros.

Compte tenu de ces éléments, des frais de gestion et dotations aux amortissements d'un montant de 56 084,07 euros, le résultat net de l'exercice s'élève à 18 526,33 euros.

Après régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (1 111,24) euros, le résultat s'élève à 17 415,09 euros.

Les moins-values s'élèvent à (167 126,08) euros.

Au 30 décembre 2022, le total du bilan de la SICAV s'élevait à 9 072 006,46 euros.

### 3.8 Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 décembre 2022 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

### 3.9 Affectation du résultat

Nous vous proposons, conformément à l'article 28 des statuts de la Société, d'affecter le résultat de la manière suivante :

<b>(i) Pour l'affectation des résultats :</b>	
Résultat de l'exercice à affecter	17 415,09 euros
Report à nouveau de l'exercice précédent	0 euro
<b>Résultat total à affecter</b>	<b>17 415,09 euros</b>
<b>Au report à nouveau</b>	<b>0 euros</b>
<b>A la capitalisation</b>	<b>17 415,09 euros</b>
<b>Capitalisation unitaire</b>	<b>1,72 euro</b>
<b>(ii) Pour l'affectation des plus ou moins-values</b>	
<b>Plus et moins-values nettes total à affecter</b>	<b>-167 126,08 euros</b>
<b>A la capitalisation</b>	<b>-167 126,08 euros</b>
<b>Capitalisation unitaire</b>	<b>-16,56 euros</b>

### 3.10 Rappel des dividendes distribués

Nous vous précisons, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts que s'agissant du premier exercice social de la Société, il n'y a jamais eu lieu à distributions de dividendes.

### 3.11 Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

### 3.12 Contrôle du Commissaire aux comptes

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, nous allons vous donner lecture du rapport de votre Commissaire aux comptes sur les comptes annuels sur le rapport de gestion et sur le rapport du gouvernement d'entreprise et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

## 4. VIE SOCIALE

### 4.1 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

#### 4.1.1 Informations concernant les mandataires sociaux

##### 4.1.1.1 Liste des mandataires sociaux au 30 décembre 2022

- Monsieur Jean-Philippe TASLE D'HELIAND, Président Directeur Général et Administrateur ;
- Madame Alix JANORAY, Administrateur ;
- Madame Alice GORGE, Administrateur ;

##### 4.1.1.2 Liste des mandats exercés au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la SICAV :

<b>Monsieur Jean-Philippe TASLE D'HELIAND</b>	- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SICAV LE VERNAY
<b>Madame Alix JANORAY</b>	- Membre du Conseil d'administration de la SICAV LE VERNAY
<b>Madame Alice GORGE</b>	- Membre du Conseil d'administration de la SICAV LE VERNAY

#### 4.1.2 Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

#### 4.1.3 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital (articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce)

Néant

#### 4.1.4 Modalités d'exercice de la Direction Générale

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Nous vous rappelons que lors du Conseil d'Administration en date du 5 janvier 2022 les Administrateurs se sont prononcés, à l'unanimité, pour le maintien du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et de nommer Monsieur Jean-Philippe TASLE D'HELIAND en qualité de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

En conséquence Monsieur Jean-Philippe TASLE D'HELIAND assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

En application de l'article 20 des statuts, cette décision a été prise pour la durée de ses fonctions d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de Bourse de décembre 2024.

Aucun changement n'est intervenu depuis cette date.

#### 4.1.5 Compte rendu des rémunérations et avantages versés à chaque mandataire (article L. 225-37-3 du Code de commerce)

Aucune somme n'a été versée par la SICAV aux mandataires sociaux.

### 4.2 Situation du mandat des administrateurs

Nous vous informons qu'aucun mandat d'administrateur n'est arrivé à expiration.

#### **4.3 Situation du mandat du Président Directeur Général**

Nous vous informons que le mandat du Président Directeur Général n'est pas arrivé à expiration.

#### **4.4 Situation du mandat des commissaires aux comptes**

Nous vous informons que le mandat de Commissaire aux comptes de la société CONSEILS ASSOCIES, DFK International, n'est pas arrivé à expiration.

#### **4.5 Etat des participations des salariés et des dirigeants (art. L 225-102, al. 1 du Code de commerce)**

Non applicable à la SICAV.

#### **4.6 Succursales (article L. 232-1 du Code de commerce)**

La SICAV n'a ouvert aucune succursale.

#### **4.7 Proposition de fixation des jetons de présence**

Le Conseil d'Administration a décidé de ne pas verser de jetons de présence au titre de l'exercice 2022.

### **5. PROPOSITION DE MODIFICATION STATUTAIRE**

---

Nous proposons de modifier l'article 26 des statuts de la SICAV qui prévoit le principe de tenir les réunions des assemblées générales en visioconférence. En effet, cette disposition prévoit bien la possibilité de tenir les assemblées générales, ordinaires et/ou extraordinaires, par visioconférence mais doivent être complétés pour préciser, conformément aux dispositions du Code de commerce, la possibilité pour les actionnaires détenant 5% du capital de demander la tenue des réunions en présentiel.

Nous vous proposons donc de le prévoir et de modifier l'article 26 des statuts en conséquence. L'article 26 serait rédigé de la manière suivante :

*« Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.*

*L'Assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la société, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.*

*Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.*

*Les assemblées générales peuvent avoir lieu de façon dématérialisée et peuvent être tenues exclusivement par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant l'identification des actionnaires, à l'initiative de l'auteur de la convocation.*

*Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins 5% du capital social peut toutefois s'opposer à ce mode de consultation, pour les assemblées générales extraordinaires uniquement.*

*Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée générale.*

*Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit d'une inscription dans les comptes de titres au porteur, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.*

*Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint ou par la personne avec laquelle il est lié par un pacte civil de solidarité.*

*Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.*

*Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration, ou en son absence, par un*

*vice-président ou par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.*

*Les procès-verbaux d'Assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.»*

\*  
\*       \*  
\*

Nous en avons terminé avec la lecture du rapport du Conseil d'administration et nous allons passer à la lecture des rapports de votre Commissaire aux Comptes qui vous permettront de compléter votre information.

Est joint au présent rapport le tableau des résultats des cinq derniers exercices.

Ensuite, nous déclarerons la discussion ouverte et nous vous assurons que nous sommes à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Nous passerons ensuite au vote des différentes résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration



**ANNEXE :**

**CERTIFICATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET COMPTES ANNUELS DE LA SICAV**

## **Société d'Investissement à Capital Variable**

# **LE VERNAY**

Siège Social : 12, boulevard de la Madeleine  
75009 Paris

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

**EXERCICE CLOS LE 30 décembre 2022**

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 30 décembre 2022

A l'assemblée générale de la SICAV,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société d'investissement à capital variable (SICAV) LE VERNAY, relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27 janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes  
**CONSEILS ASSOCIES S.A.**

## BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>	<b>0,00</b>
<b>DÉPÔTS</b>	<b>0,00</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>8 394 479,35</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>	<b>8 394 479,35</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 394 479,35
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>0,00</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Titres de créances</b>	<b>0,00</b>
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>0,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
<b>Opérations temporaires sur titres</b>	<b>0,00</b>
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>0,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>Autres instruments financiers</b>	<b>0,00</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>860,40</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	860,40
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>676 666,71</b>
Liquidités	676 666,71
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>9 072 006,46</b>

## BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	
Capital	9 215 727,99
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-167 126,08
Résultat de l'exercice (a,b)	17 415,09
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>9 066 017,00</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>	
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>0,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instrument financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
<b>DETTES</b>	<b>4 978,47</b>
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	4 978,47
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>1 010,99</b>
Concours bancaires courants	1 010,99
Emprunts	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>9 072 006,46</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

## HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	938,69
Produits sur actions et valeurs assimilées	76 002,81
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
<b>TOTAL (1)</b>	<b>76 941,50</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	2 331,10
Autres charges financières	0,00
<b>TOTAL (2)</b>	<b>2 331,10</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>74 610,40</b>
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	56 084,07
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>18 526,33</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-1 111,24
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>17 415,09</b>

# ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

Le premier exercice clos au 30 décembre 2022 a une durée exceptionnelle de 11 mois et 5 jours.

### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :****Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

**Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :****Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

**Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0014006PA9 - Action SICAV LE VERNAY : Taux de frais maximum de 0,65% TTC maximum

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Action(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Action SICAV LE VERNAY	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la SICAV

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	<b>30/12/2022</b>
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	10 408 200,96
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-299 000,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 195,04
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-182 061,12
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-11 464,16
Différences de change	334 820,07
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-1 211 200,12
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-1 211 200,12
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	18 526,33
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>9 066 017,00</b>

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676 666,71	7,46
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010,99	0,01
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	676 666,71	7,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 010,99	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 SEK		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 434 201,96	48,91	1 199 102,97	13,23	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	860,40	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	27 740,44	0,31	3 244,33	0,04	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010,99	0,01	0,00	0,00
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

### 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Coupons et dividendes en espèces	860,40
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>860,40</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	4 978,47
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>4 978,47</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-4 118,07</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Actions souscrites durant l'exercice	10 389,421	10 408 200,96
Actions rachetées durant l'exercice	-299,000	-299 000,00
Solde net des souscriptions/rachats	10 090,421	10 109 200,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	10 090,421	

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	56 084,07
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>0,00</b>

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Report à nouveau	0,00
Résultat	17 415,09
<b>Total</b>	<b>17 415,09</b>

	30/12/2022
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	17 415,09
<b>Total</b>	<b>17 415,09</b>

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-167 126,08
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
<b>Total</b>	<b>-167 126,08</b>

	30/12/2022
<b>Affectation</b>	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-167 126,08
<b>Total</b>	<b>-167 126,08</b>

### 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022
Actif net en EUR	9 066 017,00
Nombre de titres	10 090,421
Valeur liquidative unitaire	898,47
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-16,56
Capitalisation unitaire sur résultat	1,72

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				
<b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	14 612	415 419,16	4,59
MERCK KGA	EUR	1 611	291 429,90	3,21
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>706 849,06</b>	<b>7,80</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ALPHABET- A	USD	4 020	332 537,60	3,67
CADENCE DESIGN SYSTEMS INC	USD	1 844	277 723,76	3,06
CHURCH DWIGHT INC	USD	1 971	148 961,48	1,65
DANAHER CORP	USD	1 560	388 201,01	4,28
FORTINET	USD	4 175	191 370,48	2,11
MICROSOFT CORP	USD	2 379	534 906,98	5,90
SALESFORCE INC	USD	1 539	191 314,47	2,11
SERVICENOW INC	USD	371	135 053,60	1,49
STRYKER CORP	USD	842	193 006,36	2,13
TEXAS INSTRUMENTS COM	USD	2 579	399 495,95	4,41
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	965	498 233,50	5,49
UNITEDHEALTH GROUP INC	USD	914	454 326,38	5,01
VISA INC CLASS A	USD	1 480	288 285,02	3,18
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>4 033 416,59</b>	<b>44,49</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR LIQUIDE	EUR	2 233	295 649,20	3,26
HERMES INTERNATIONAL	EUR	238	343 910,00	3,79
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	705	479 329,50	5,29
SCHNEIDER ELECTRIC SA	EUR	1 568	204 968,96	2,26
SR TELEPERFORMANCE	EUR	761	169 474,70	1,87
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 493 332,36</b>	<b>16,47</b>
<b>IRLANDE</b>				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	1 602	400 785,37	4,42
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>400 785,37</b>	<b>4,42</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
ADYEN NV	EUR	105	135 282,00	1,49
ASML HOLDING NV	EUR	845	425 711,00	4,70
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>560 993,00</b>	<b>6,19</b>
<b>SUISSE</b>				
NESTLE NOM.	CHF	3 725	405 297,55	4,47
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	1 189	350 771,30	3,87
SIKA AG-REG	CHF	671	151 072,10	1,67
ZURICH FINANCIAL SERVICES	CHF	650	291 962,02	3,21
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>1 199 102,97</b>	<b>13,22</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>8 394 479,35</b>	<b>92,59</b>
<b>TOTAL Actions et valeurs assimilées</b>			<b>8 394 479,35</b>	<b>92,59</b>
<b>Créances</b>			<b>860,40</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-4 978,47</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>675 655,72</b>	<b>7,45</b>
<b>Actif net</b>			<b>9 066 017,00</b>	<b>100,00</b>

Action SICAV LE VERNAY	EUR	10 090,421	898,47
------------------------	-----	------------	--------

**LISTE DES FONDS OUVERTS ET FONDS DEDIES GERES PAR OBAM SAS AU 30 DECEMBRE 2022**

EQUIPE de GESTION	FONDS OUVERTS	FONDS DEDIES	MANDATS DE GESTION	DELEGATION DE GESTION (IN ET OUT)	FONDS RESEAUX/CLIENTS OBP
<b>Monétaire</b>					
0	0	0	0	0	0
<b>Small mid caps</b>	oddo bhf avenir europe oddo bhf avenir oddo bhf avenir euro	oddo europe valeurs moyennes selections valeurs moyennes aventis pasteur madeleine dsk retraites populaires cardinet actions europe		sapt euro smid (IN) bavk (IN) Beryllium (IN) Umano fund european equity (IN) Allianz GI - Fonds D 300 (IN) Mandat Intesa San Paolo (IN) oddo bhf proactif europe (OUT) retraites populaires (IN) oddo bhf proactif europe pea (OUT)	
18	3	6	0	9	0
<b>Convertibles</b>		oddo obilconvertibles euro		oddo bhf convertibles global (OUT)	
2	0	1		1	0
<b>Obligataire CT</b>	oddo bhf euro short term bond oddo bhf objectif revenus			oddo bhf euro credit short duration (OUT) oddo bhf global credit short duration (OUT) oddo bhf euro short term bond FT (IN)	
5	2	0	0	3	0
<b>Obligataires MT</b>				oddo bhf sustainable euro corporate bond (OUT) oddo bhf euro high yield bond (OUT) cipav corporate (OUT) oddo bhf - cavamac - oddo haut rendement euro (OUT) oddo bhf sustainable credit opportunities (OUT)	
5	0	0	0	5	0
<b>Multigestion et Diversifié</b>	oddo emerging income oddo bhf patrimoine oddo bhf actions japon pilotage selection durable pilotage selection dynamique pilotage selection defensiva pilotage selection equilibre oddo retraite prudent oddo retraite vitalite oddo retraite equilibre belugue 2	gvie diversifie cipav diversifie 1 ircec pixel diversifie expert diversifie astree europe investissement fdm ocde aa oddo tactique oddo apoline diversifie cavom diversifie	mutuelle bleue B	sicav lagtoo 2 (IN) anc placement (IN) oddo bhf china domestic leaders(OUT) SND - SICAV SIF (IN) oddo bhf polaris balanced F (OUT) oddo bhf polaris moderate F (OUT) oddo bhf polaris dynamic F (OUT) RI Diversifié ODDO (OUT) hugo rendement (OUT) Pariset Diversifié ODDO (OUT) Anthocyane (IN) oddo bhf best thematics (OUT)	euofins (out) viaduc investissement yeuse 1 yeuse 2 jehan (out) kapusta novasrom belugue 1 Sicav Le Vernay
43	11	10	1	12	9
<b>Actions thématiques</b>	oddo bhf generation oddo bhf future of finance oddo bhf immobilier oddo bhf valeurs rendement oddo bhf artificial intelligence oddo bhf green planet	medi immobilier sakkarah expert euro immo cavom actions foncieres audiens 3		oddo bhf algo trend eurozone (OUT) oddo bhf algo trend us (OUT) oddo bhf us mid cap (OUT)  erafp (OUT) ODDO BHF Métropole Sélection (OUT) ODDO BHF Métropole Small Cap Value (OUT) ODDO BHF Métropole Euro SRI (OUT)	
18	6	5	0	7	0
<b>Actions opportunités</b>	oddo cap horizon PME E11 oddo bhf active small cap oddo bhf active micro cap oddo bhf active champions	cm oddo actions		amundi multi-gérants pea pme (IN) Novi (IN) HFW FOND S6 Small Caps (IN) oddo bhf algo min var (OUT)	
9	4	1	0	4	0
<b>Fonds datés</b>				oddo bhf haut rendement 2025 (OUT) oddo bhf haut rendement 2023 (OUT) Lux IM 2024 (OUT) oddo bhf global target 2026 (OUT) oddo bhf global target 2028 (OUT)	
5	0	0	0	5	0

## Rapport sur les rémunérations en application de la directive OPCVM V/AIFM

### 1. Eléments quantitatifs

Exercice	Total rémunérations fixes versées par la Société de Gestion en Euros	Total rémunérations variables versées par la Société de Gestion en Euros	Nombre de bénéficiaires	Intéressement aux plus-values (carried interests) versé par la SICAV en Euros	Total des rémunérations - cadres supérieurs en euros fixe et variable	Total des rémunérations - preneurs de risques en euros fixe et variable	Nombres de preneurs de risques
2022	10 732 626	5 384 590	171	0	2 583 687	7 646 965	44

(\*) Rémunérations variables attribuées au titre de l'année 2022 versées en 2023

(\*\*) Les bénéficiaires s'entendent comme l'ensemble des salariés OBAM ayant touché une rémunération en 2022 (CDI/CDD/Contrat d'apprentissage, stagiaires, bureaux étrangers)

### 2. Eléments qualitatifs

#### 2.1. Les rémunérations fixes

Les rémunérations fixes sont déterminées de façon discrétionnaire en lien avec le marché ce qui nous permet de remplir nos objectifs de recrutement de personnels qualifiés et opérationnels.

#### 2.2. Les rémunérations variables

En application des directives AIFM 2011/61 et UCITS V 2014/91, ODDO BHF Asset Management SAS (« OBAM SAS ») a mis en place une politique de rémunération destinée à identifier et décrire les modalités de mise en place de la politique de rémunérations variables, et notamment l'identification des personnes concernées, la fixation de la gouvernance, du comité de rémunération et les modalités de paiement de la rémunération variable.

Les rémunérations variables versées au sein de la Société de gestion sont déterminées de façon majoritairement discrétionnaire. Ainsi, dès lors que les résultats de l'exercice en cours sont assez précisément estimés (mi-novembre), une enveloppe de rémunérations variables est déterminée et il est demandé aux différents managers de proposer – en association avec la DRH du groupe – une répartition individuelle de cette enveloppe.

Ce processus est consécutif à celui des entretiens d'évaluations, lesquels ont permis aux managers de partager avec chaque collaborateur la qualité de ses prestations professionnelles pour l'année en cours (au regard des objectifs précédemment fixés) ainsi que fixer les objectifs de l'année à venir. Cette évaluation porte aussi bien sur une dimension très objective de la réalisation des missions (objectifs quantitatifs, collecte commerciale ou positionnement de la gestion dans un classement particulier, commission de surperformance générée par le fonds géré), que sur une dimension qualitative (attitude du collaborateur pendant l'exercice).

Il convient de noter que quelques gérants peuvent percevoir dans le cadre de leur rémunération variable une quote-part des commissions de surperformance perçues par OBAM SAS. Pour autant la détermination du montant revenant à chaque gérant s'inscrit dans le processus décrit ci-dessus et il n'existe pas de formules contractuelles individualisées encadrant la répartition et le paiement de ces commissions de surperformance.

L'ensemble des salariés d'OBAM SAS est compris dans le périmètre d'application de la politique de rémunération décrite ci-dessus, y compris les salariés pouvant exercer leur activité hors de la France.

### 3. Cas particuliers des preneurs de risques et des rémunérations variables différées

#### 3.1. Les preneurs de risques

OBAM SAS déterminera annuellement les personnes appelées à être qualifiées de preneur de risques conformément à la réglementation. La liste de ces collaborateurs ainsi qualifiés de preneurs de risques sera soumise au Comité des Rémunérations et transmise à l'Organe de Direction.

Société de Gestion de Portefeuille constituée sous la forme d'une SAS au capital de 21 500 000 €

Agreee par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n°GP 99011 - RCS 340 902 857 Paris

12 boulevard de la Madeleine - 75440 Paris Cedex 09 France

Tél. : 33 (0)1 44 51 85 00 - [www.am.oddo-bhf.com](http://www.am.oddo-bhf.com)

### **3.2. Les rémunérations variables différées.**

OBAM SAS a déterminé le seuil de 100.000 € comme seuil de proportionnalité et comme seuil déclencheur du paiement d'une partie de la rémunération variable de façon différée.

Ainsi, les collaborateurs, qu'ils soient preneurs de risques ou non, ayant une rémunération variable inférieure à ce seuil de 100.000 € percevront leur rémunération variable de façon immédiate. En revanche, un collaborateur qualifié de preneur de risque et dont la rémunération variable serait supérieure à 100.000 € verra obligatoirement une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux modalités définies ci-après. Dans un souci de cohérence au sein d'OBAM SAS, il a été décidé d'appliquer à l'ensemble des collaborateurs de la Société, qu'ils soient preneurs de risque ou pas, les mêmes modalités de paiement des rémunérations variables. Ainsi, un collaborateur qui ne serait pas preneur de risque mais dont la rémunération variable dépasserait 100.000 € verra une partie de cette rémunération variable payée de façon différée conformément aux dispositions définies ci-après.

La rémunération différée s'élèvera à 40 % de l'intégralité de la rémunération variable, dès le 1er euro. L'intégralité de cette partie différée sera concernée par l'outil d'indexation défini ci-après.

S'agissant de l'indexation des rémunérations différées, conformément aux engagements pris par OBAM SAS, les provisions liées à la partie différée des rémunérations variables seront calculées dans un outil mis en place par OBAM SAS. Cet outil consistera en un panier composé des fonds emblématiques de chacune des stratégies de gestion d'OBAM.

Cette indexation ne sera pas plafonnée, ni ne sera concernée par un plancher. Les provisions pour rémunérations variables verront ainsi leur montant fluctuer au regard des surperformances et des sous-performances respectives des fonds représentant la gamme de OBAM SAS par rapport au benchmark lorsqu'il existe. Dans le cas où il n'existe pas de benchmark, la performance absolue est retenue.

### **4. Modifications de la politique de rémunération intervenues pendant l'exercice écoulé**

L'Organe de direction de la société de gestion s'est réuni courant 2022 afin de revoir les principes généraux de la politique de rémunération en présence de la conformité et en particulier les modalités de calcul des rémunérations variables indexées (composition du panier d'indexation).

La politique de rémunération n'a pas fait l'objet de modification majeure au cours de l'année passée.

Elle est disponible sur le site internet de la société de gestion (partie informations réglementaires).